

Paris, le 6 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Kairos Global Strategies géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet d'importantes modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, la part d'investissement en direct de votre FCP pour les actifs suivants va être augmentée, tout en restant dans les limites d'exposition déjà autorisées, ne générant ainsi aucun risque supplémentaire :

- Actions et titres de capital, augmentation de 40 à 80% de l'actif net, sans limite de places de cotation ;
- Obligations et titres de créance, augmentation de 50% à 100% de l'actif net.

Par ailleurs, les modifications suivantes sont également effectuées :

- Augmentation de la limite d'investissement du FCP en OPC gérés par Auris Gestion ou une société liée de 30% de l'actif net à 40%.
- La limite concernant les sociétés de petites capitalisations est abaissée de 2 milliards d'EUR à 1 milliard d'EUR par souci de cohérence au niveau des différents produits gérés par la société de gestion. Cela pourra induire une augmentation du risque lié aux petites capitalisations de votre FCP ;

A noter que ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers. Par ailleurs, la stratégie d'investissement, ainsi que l'indicateur synthétique de risque de votre FCP restent inchangés.

Veuillez vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **10 mai 2024**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Oui**
- **Augmentation du profil de risque : Oui, légèrement en raison de la baisse du seuil de capitalisation pour les émetteurs de petites capitalisations**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif¹, le SRI de votre FCP n'est pas impacté par ces modifications**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

Régime juridique et politique d'investissement	AVANT	APRES
OPC d'OPC	Investissements possibles en parts ou actions d'OPC et de fonds d'investissement éligibles jusqu'à 100% (maximum) de l'actif net. Il pourra s'agir, jusqu'à 30% de l'actif net, de parts ou actions d'OPC gérés par AURIS GESTION ou une société liée.	Investissements possibles en parts ou actions d'OPC et de fonds d'investissement éligibles jusqu'à 100% (maximum) de l'actif net. Il pourra s'agir, jusqu'à 40% de l'actif net, de parts ou actions d'OPC gérés par AURIS GESTION ou une société liée.
Stratégie d'investissement	Détention d'actions en direct : jusqu'à 40% de l'actif net exclusivement sur les places de cotations suivantes : Europe, Etats-Unis, Hong Kong, Singapour et Japon. Détention en direct d'obligations, autres titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu'à 50% de l'actif net, en cumul. Il s'agira exclusivement d'émetteurs européens et de titres de catégorie « Investment Grade » ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la Société de Gestion.	Détention d'actions en direct : jusqu'à 80% de l'actif net. Détention en direct d'obligations, autres titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% de l'actif net dans le cadre des limites d'exposition mentionnées dans la stratégie d'investissement, à savoir : - 60% maximum en obligations et autres titres de créance de bonne catégorie de notation (« investment grade »), - 30% maximum en obligations et autres titres de créance de catégorie de notation spéculative (« high yield »), - 100% maximum en instruments du marché monétaire. Il s'agira exclusivement d'émetteurs européens et de la zone OCDE et les notations utilisées seront celles des principales agences de notation, ou celles jugées équivalentes par la Société de Gestion selon sa propre analyse de crédit.

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché	AVANT	APRES	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques <i>Risque lié aux petites capitalisations</i>	Liste avec les fourchettes d'exposition [0% ; 40%]	Liste avec les fourchettes d'exposition [0% ; 40%]	+ (l'augmentation est uniquement liée à l'abaissement du seuil de capitalisation des sociétés issues de petites capitalisations de 2 milliards EUR à 1 milliard EUR)

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Grasset', written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.